+
B
Célestin
Belivaux
156

Le vingt Six juillet mil huit cens Six JePretre soussingé aisup
plié les cérémonies du Baptéme à Celestin né le vingtneuf de
Mars de cette même année du Legitime Marriage entre Joseph
Belivaux & Marie Osithes Bourque de cette Paroisse du canton
de Pouboumkoue enpresence du pere & dela mere del'enfant
qui m'ont decalré que leur enfant vu mon absence avoitété
Baptisé par Ange Amirault leur oncle & leur voisin & qu'il
n'entretenoient aucun doute dela validité de ceBapteme. Le
Parain aété Luc Babin fils de Joseph Babin l'ancien re
presenté dans son absence par Joseph Babin lejeune sonfrere
qui m'a repondu d'être Le Parain au cas de refus desonfrere
Luc. &laMarraine aété Magdelene Bourque tante de l'enfant
aussi de cette Paroisse qui ont declaré nesavoir pas ecrire ex-
cepté le pere & le representant du Parain Joseph babin
Joseph Belliveaux Sigognepret

B.
Marie
Anne
Miuce
157.

Le vingt six Juillet mil huit cens six Je Prêtre soussigné ai
supplié les cérémonies du Baptême à Marie Anne née Le
vingt six de Mars de cette même année dulegitime marriage
entre Joseph Miuce & Marie Venerente O'Burd de cette Paroisse
en présence dela mere del'Enfant qui m'a declaré que vu mon
absence elle avoit fait baptiser sonenfant par Joseph Douscet
pere & qu'elle n'entretenoit aucun doute dela validité dece
Baptême. Le Parain aété Joseph O'Burd oncle del'enfant
representé par David Miuce qui a repondu pour lui & La Maraine
aété Perpetue Douscet fille de Charles Douscet aussi de cette
Paroisse qui ont declaré nesavoir pas écrire Sigognepre

B.
Thomas
Eusebe
Cottereau
158

Le vingt sept Juillet mil huit cens Six Je Pretre soussigné ai supplié
les cérémonies du Baptême à Thomas-Eusebe né le 14 Aout 1805
dulégitime Marriage entre Jean-Marie Cotterau & Marie
Henard de cette Paroisse du canton dubas de Tousket en presence
du pere & dela mere del'enfant qui m'ont declaré que vu mon
absence ils avoient fait Baptiser leur enfant par Joseph Muice
leur oncle qui demeure avec eux. Le Parain aété Silvain Douscet
fils de Magloire Douscet & la Marraine aété Marie Leger fille de
Jean Baptiste Leger aussi decette Paroisse qui ont declaré ne
savoir pasécrire excepte lepere del'enfant jean Cotrau
Sigognepret

B+
Marie
Magdelene
Amirault
159

Le quatre Août mil huit cens Six a été par moi Pretre soussingé Bap-
tisée sous condition Marie Magdelene née le 17 de septembre del'an 1804
dulegitime marriage entre Simon Amirault & Anne Surette de cette
Paroisse du canton de Pouboumkoue, en presence dela mere de
l'enfant qui a desiré que le Baptême qu'elle avoit reçu precedem
ent fut renouvellé sous condition faute de certitude suffisante
decelui qu'elle avoit eu auparavant. LeParain aété Paul Fran
cois Surete oncle del'enfant & laMarraine aété Scholastique
Surete latante aussi decette Paroisse qui ont tous declaré ne